

LA FILIERE DES LIGUES

8. RASSEMBLEMENT DES JEUNES TALENTS

- Il est réservé aux patineurs âgés de moins de 8 ans (au 1^{er} juillet précédant la compétition).
- La licence **compétition** est obligatoire pour participer et devra être présentée lors du tirage au sort. Aucun test n'est exigé.
- Il a valeur d'une méthode de PRE-DETECTION des jeunes talents et il est ouvert au plus grand nombre.
- Il est organisé **par et dans les Ligues**.
- Ce n'est pas un événement national et il n'y a pas d'attribution de titre national.
- Chaque Ligue fera un bilan de ce rassemblement à la CSNPA, celle-ci pouvant éventuellement envisager un rassemblement national.

8.1 - PROGRAMME LIBRE

* Voir Règle **ISU 520**

Durée : 2,30 (+/-10 s)

L'exécution de ce programme doit refléter une certaine qualité de l'apprentissage des fondamentaux propres à la technique du patinage artistique en général et à la glisse en particulier.

Son format est un programme de patinage libre dont le contenu technique se **décompose obligatoirement et exclusivement de la manière suivante** :

MESSIEURS & DAMES

Le contenu technique se décompose **obligatoirement et exclusivement (pas d'élément additionnel)** de la manière suivante :

Un programme bien équilibré comprenant :

- Un maximum de cinq éléments sauts. Il peut y avoir jusqu'à deux combinaisons ou séquences de sauts dans le programme. Seule une des combinaisons peut contenir trois sauts. Une séquence de sauts peut contenir n'importe quel nombre de sauts mais seuls les deux sauts les plus difficiles seront comptabilisés.
- Un maximum de deux pirouettes de nature différente (abréviations différentes). Pour les pirouettes, le nombre minimum de tours requis dans une position est deux. Si le nombre minimum de tours requis n'est pas exécuté, la position n'est pas comptée.
- Au maximum, une suite de pas ou une séquence de spirales.

DEDUCTIONS

0,50 par chute.